

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2012 (synthèse des décisions et des débats)</p>
--

Sur convocation en date du 18 janvier 2012, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 janvier 2012, à 20h30, salle de Jugnon lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Général

Etaient présents, Mesdames, Messieurs

RIBOT Noëlle	LAURENT Claude	CONNORD Odile
MORIN Philippe	MERLE Emmanuelle	CHEVILLARD Jean Luc
CHENE Nicole	BREVET Michel	COLIN Anne Sophie
CADEL Marielle	BOUCHER Jean Paul	CHESNEL Françoise
LAUPRETRE Patrick	GOUJON Maryse	CHATARD Christian
PELLET Jean Claude	CHANEL Carine	JOLY Philippe
PERRIN Annie	JOBAZET Jean Louis	MORAND Alexis
ROLLET Alain	MEILLON Yves	SAUCOURT Elvire
PERROUD Patrice		

Etaient absents excusés, Mesdames, Messieurs

JANODY Patrice a donné pouvoir à BREVET Michel
CLEMENT Catherine a donné pouvoir à CONNORD Odile
CHARNAY Pierre a donné pouvoir à PELLET Jean Claude

Secrétaire de séance : Anne Sophie COLIN

Date d'affichage : mardi 31 janvier 2012

1. INSTALLATION DE M. Alain ROLLET, CONSEILLER MUNICIPAL REMPLACANT Mr. PHILIPPE MICHON

Suite à la démission de M. Philippe MICHON, Conseiller municipal, le Maire propose d'installer M. Alain ROLLET dans ses fonctions de Conseiller municipal et de procéder à la désignation des représentants de la minorité dans les différentes commissions municipales, extra-municipales et auprès des organismes extérieurs :

Commissions internes

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) : La minorité propose M. Alain Rollet

Attribution des logements sociaux : La minorité propose M. Alain Rollet

Appel d'Offres : La minorité propose M. Yves Meillon (Titulaire), M. Alain Rollet (Suppléant)

Développement des pistes cyclables et voies piétonnes : La minorité propose M. Yves Meillon

Organismes extérieurs

Comité Technique Paritaire : La minorité n'étant pas en mesure, pour des raisons de disponibilité, de désigner un représentant, M. Jean-Louis Jobazet se propose pour assurer la suppléance de Mme Nicole Chêne, Titulaire

Syndicat Mixte Intercommunal Cap 3 B : La minorité n'étant pas en mesure, pour des raisons de disponibilité, de désigner un représentant et en l'absence d'autre volontaire, il est noté qu'un poste de délégué titulaire est vacant pour la Commune de Viriat

Commission Communale d'Aménagement Foncier : M. le Maire précise que la démarche étant sur le point de s'achever, et compte tenu des contraintes de disponibilités évoquées, il n'est pas nécessaire de désigner un représentant en remplacement de M. Michon

Commissions extra-municipales

Commission Sorbolo : La minorité n'est pas en mesure, pour des raisons de disponibilité, de désigner un représentant

Commissions de Bourg en Bresse Agglomération (BBA)

Commission Aménagement de l'Espace et zones d'activités stratégie territoriale : La minorité propose de remplacer M. Michon par M. Rollet en tant que Délégué Communautaire Titulaire

Commission Développement économique-enseignement supérieur : La minorité propose de remplacer M. Michon par M. Meillon en tant que Délégué Communautaire Titulaire

Commission Culture : La minorité propose de remplacer M. Michon par M. Perroud en tant que Délégué Communautaire Titulaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête à l'unanimité le remplacement de M. Michon par les représentants indiqués ci-dessus.

Il restera à désigner le délégué communautaire titulaire à la Commission Coopération Internationale de Bourg en Bresse Agglomération à l'occasion d'un prochain Conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MOIS DE DECEMBRE

Le procès verbal de la séance du 20 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

A cette occasion, le Maire remercie M. Patrick Fayard, Directeur des Services Techniques pour avoir assuré l'intérim de la Direction Générale des Services depuis le départ de Mme Céline Carron et accueille à cette occasion Mme Florence Le Coz, nouvelle DGS.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'ANNEE 2012

Monsieur Claude LAURENT, Adjoint au Maire délégué aux finances rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants. Il permet à l'Assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité, de discuter des orientations qui préfigurent l'élaboration du prochain budget.

La commission des finances s'est réunie le 16 janvier 2012 et a proposé d'articuler le débat en Conseil municipal sur les points suivants :

- Situation financière du budget général
- Situation financière du service de l'assainissement
- Situation de la dette communale
- Perspectives 2012

Sous réserve des derniers ajustements à réaliser pour le compte administratif, les résultats prévisionnels budgétaires 2011 s'établissent de la manière suivante :

- **le budget annexe de l'assainissement**
 - o pour la section de fonctionnement : le montant des dépenses réalisées s'élève à 518 273.25 € pour un montant de recettes constatées de 587 547.78 € dégageant un autofinancement de 69 274 .53 €
 - o pour la section d'investissement : le montant des dépenses réalisées s'élève à 2 045 942.47 € (y compris les restes à réaliser et le déficit d'investissement de

2010) pour un montant de recettes constatées de 2 048 724.83 € soit un excédent de 2 782.36 €

- le résultat global s'élèverait donc à $69\,274.53\ € + 2\,782.36\ € = 72\,056.89\ €$

- **le budget général :**

- pour la section de fonctionnement : le montant des dépenses réalisées s'élève à 5 136 119.47 € pour un montant de recettes constatées de 7 160 418,35 € (y compris le report de 2010) dégagant un autofinancement de 2 024 298.88 €
- pour la section d'investissement : le montant des dépenses réalisées s'élève à 6 369 015.3 € (y compris les restes à réaliser) pour un montant de recettes de 4 372 215.33 € soit un déficit de 1 996 799.97 € (y compris le report de déficit d'investissement de 2010)
- le résultat global s'élèverait donc à $2\,024\,298.88\ € - 1\,996\,799.97\ € = 27\,498.91\ €$

- **l'encours de la dette :**

L'encours de la dette de la Commune au 31 décembre 2011 s'élève globalement à 8 242 464.49 € (9 012 582 € au 31 décembre 2010). Cet encours se décompose de la manière suivante :

- budget principal : 5 945 473.04 €
- budget annexe de l'assainissement : 2 296 991.45 €

Monsieur Laurent précise que l'encours de la dette, particulièrement bas en 2011, devrait évoluer en 2012 compte tenu de l'avancement des travaux du plan pluriannuel d'assainissement adopté en 2011 et dont la réalisation nécessitera un recours à l'emprunt. A cette occasion, il est rappelé que la mise en oeuvre du plan pluriannuel d'assainissement de Viriat permettra de dépasser les objectifs du plan départemental d'assainissement et de desservir pratiquement toutes les zones urbanisées de la Commune.

De la même manière après deux années sans recours à l'emprunt, l'équilibre du budget général de la Commune devrait nécessiter un recours à l'emprunt en 2012 pour financer les investissements prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Toutefois compte tenu des ratios de gestion constatés à fin 2011 et en particulier une capacité de désendettement de 3.17 années, une épargne de gestion (autofinancement) s'élevant à 2 072 901 €, une épargne brute en augmentation (autofinancement – les intérêts de la dette) s'élevant à 1 873. 613 € et une épargne disponible elle-aussi en augmentation pour s'établir à 1 250 053. €, le recours à l'emprunt en 2012, sauf à ce que les taux d'intérêt des prêts proposés s'envolent, n'obérerait pas la bonne santé financière de la Commune.

- **maintien de la stabilité des taux d'imposition**

Dans le même temps et sans augmentation des taux d'imposition des taxes (taxe sur le foncier non bâti, taxe sur le foncier bâti et taxe d'habitation) depuis 2001, M. Laurent fait constater que les recettes de la fiscalité locale directe sont en hausse. Cela s'explique par :

- une augmentation de la valeur locative des biens en général du montant de l'inflation (décision provenant des lois de finances)
- une augmentation du nombre de propriétés et d'habitations assujetties.

Ce phénomène permet de dégager des marges de manoeuvre en l'absence de dynamique financière constatée sur les dotations de l'Etat et de Bourg en Bresse Agglomération.

- des dépenses contenues

Quant aux charges de fonctionnement, elles sont contenues et d'une grande stabilité dans leur répartition. Le poste dépenses de personnel reste stable tout en permettant de faire face aux besoins nouveaux (petite enfance, jeunesse) par des redéploiements au sein des services. D'une manière générale, M. Laurent rappelle que, compte tenu des masses budgétaires initiales, et dans l'objectif de conserver une capacité d'autofinancement de l'ordre de 2 Millions d'euros annuels, il convient que l'écart entre augmentation des dépenses de gestion et recettes courantes soit inférieur à 1.5 point.

En matière d'investissement, M. Laurent retrace les principales réalisations effectuées en 2011 en distinguant les travaux réalisés et payés et les dépenses engagées et budgétées mais dont les travaux se dérouleront effectivement en 2012. A ce jour, la réalisation du programme pluriannuel d'investissement est conforme aux prévisions affichées en début de mandat. M. Laurent attire l'attention sur les acquisitions foncières réalisées pour un montant de 1 Million d'€ en 2011 sans avoir recours à l'emprunt. Ces acquisitions généreront des recettes lorsque il sera décidé d'ouvrir ces terrains à l'urbanisation.

- perspectives 2012

Pour 2012, les orientations qui se dégagent concernant le programme d'investissement prévoient l'inscription de crédits pour l'acquisition d'un logiciel et d'un catalogue pour la bibliothèque, de matériels adaptés permettant la pérennisation du fonctionnement en self service du restaurant scolaire, l'aménagement de l'actuel stade Brichon, la construction des vestiaires au Parc des Sports, le démarrage d'une étude sur l'aménagement de la Place de la salle des fêtes, la réalisation de travaux de voirie et en particulier de pistes cyclables. Ces types d'aménagement devraient faire l'objet de subventions notamment de Bourg en Bresse Agglomération. Enfin, il sera à prévoir l'inscription de crédits pour finaliser la politique d'acquisition foncière en vue de maîtriser l'urbanisation de la Commune. Des réflexions pourront également être engagées en 2012 sur l'aménagement du parc de la Côtière, la prise en compte des évolutions démographiques concernant la Cité des Enfants ainsi que sur les besoins sociaux et culturels de la Commune.

M. le Maire remercie M. Laurent pour la clarté de son exposé et invite les membres du Conseil municipal à débattre des orientations proposées.

En l'absence de remarques ou de commentaires, M. le Maire propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2012

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette, et que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Vu la proposition de la Commission des Finances du 16 janvier 2012

Considérant que, pour le budget principal, le montant des dépenses d'investissement budgétisées en 2011 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») a été de 6 185 634.29 €,

Considérant que, pour le budget de l'assainissement, le montant des dépenses d'investissement budgétisées en 2011 (hors chapitre 16 « remboursement du capital ») a été de 2 241 890 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité,

- L'inscription pour le budget communal d'un crédit de 259 000.€ TTC dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

Rubrique 10 Dotation et fond Divers

10223 Reversement TLE (Agglo) 9 000 €

Rubrique 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Etudes 40 000 €

Rubrique 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Bâtiments

- réhabilitation 80 000 €

- achat de divers matériels techniques et mobilier 25 000 €

Rubrique 23 IMMOBILISATIONS EN COURS

Voirie

- marché bons de commande agglomération 80 000 €

- divers travaux 25 000 €

TOTAL : 259 000 €

- l'inscription pour le budget de l'assainissement d'un crédit de 75 000€ TTC dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – rubrique 20 - Etudes

Frais de maîtrise d'œuvre remplacement du réseau route des Greffets : 5 000€

IMMOBILISATIONS EN COURS – rubrique 23 - Travaux

Extension du réseau d'assainissement impasse Strasbourg : 25 000€

Réalisation des branchements (marché à bon de commande Sotrapp) : 10 000€

Réhabilitation des réseaux (Champagne et Gelière) : 30 000€

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – rubrique 21 - Divers

Equipement matériel réseaux et postes 5 000€

TOTAL : 75 000€

- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses par le Maire des dépenses ci-dessus définies

**5. AVENANT FIXANT LA REMUNERATION DU MOE DU PARC DES SPORTS /
VALIDATION DU DCE**

Entendu l'exposé de Monsieur Michel BREVET, Adjoint au Maire délégué aux sports et bâtiments,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 du code des marchés publics

Vu la délibération en date du 28 septembre 2010 attribuant la mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement et la construction de nouveaux vestiaires au Parc des Sports au cabinet ATES Architecture,

Vu la présentation de l'avant projet définitif qui fixe le montant estimatif des travaux à 924 800.00 € HT pour les deux tranches fermes de travaux pour la réalisation des vestiaires rugby football et de la salle Viriat Marathon ainsi qu'une tranche optionnelle pour la réalisation des tribunes pour le terrain honneur rugby pour 233 400.00 € HT

Vu la présentation du projet de Dossier de Consultation des Entreprises qui comprendrait 10 lots (Lot n° 1 Gros œuvre, Lot n° 2 Charpente Bois Couverture Zinguerie, Lot n° 3 Etanchéité, Lot n° 4 Serrurerie Métallerie, Lot n° 5 Menuiseries Intérieures, Lot n°6 Plâtrerie Peinture, Lot n° 7 Carrelage Faïences, Lot n° 8 Façades, Lot n° 9 Electricité, Lot n°10 Chauffage Climatisation VMC Plomberie Sanitaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- le montant de la rémunération du MOE fixé à 83 232.00 € HT pour les deux premières tranches et à 21 006.00 € HT pour les tribunes soit 9% du montant estimé des travaux.
- le projet de DCE tel qu'il a été présenté
- Autorise Le Maire à signer les pièces nécessaires à la mise en oeuvre de ces décisions

6. VALIDATION DU DOSSIER D' APPROBATION DU PLU (GENS DU VOYAGE)

Entendu l'exposé de M. Jean Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué à l'urbanisme sur le projet Révision Simplifiée n°2, prescrite pour permettre l'implantation d'une aire d'accueil de grands passages pour les gens du voyage sur la Commune de Viriat et dont la réalisation incombe à Bourg en Bresse Agglomération,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123-10;

Vu la délibération en date du 26 juillet 2011 prescrivant la révision simplifiée du PLU, énonçant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté municipal en date du 26/10/2011 soumettant le projet de révision simplifiée du PLU à enquête publique ;

Vu la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 16 novembre 2011

Vu la présentation du bilan de la concertation ;

Vu le rapport des conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité

- la révision simplifiée du PLU telle qu'elle a été présentée.

Eléments de débat :

M. Chevillard tient à souligner la rapidité qui a présidé à la mise en œuvre de la procédure de révision simplifiée du PLU pour permettre la réalisation de l'aire d'accueil de grands passages des gens du voyage par Bourg en Bresse Agglomération, ce qui témoigne de la bonne volonté de la Commune à cet égard.

En complément, M. le Maire donne lecture d'un extrait du rapport d'enquête publique réalisée par le Commissaire-Enquêteur : « *Cet équipement supplémentaire [l'aire d'accueil] fait remarquer combien la Commune de Viriat est impactée par des équipements d'intérêts collectifs, la liste est longue, il est vrai que son territoire immense 4 535 hectares, avec une capacité d'accueil à considérer en conséquences de ses possibilités très particulières....Sont implantés sur son territoire, le centre d'enfouissement technique de la Tienne, deux autoroutes, le CPA, l'hôpital de Fleyriat, deux voies de chemins de fer, le stockage du gaz d'éthylène aux Greffets, un centre d'équarrissage, la zone et en partie le foirail de la Chambière, la rocade nord de Bourg en Bresse, un échangeur d'autoroute... »*

M. le Maire ajoute que la tenue de la réunion de concertation réalisée en juillet 2011, ayant rassemblé plus de 400 personnes, a permis d'expliquer les enjeux de cet équipement d'où l'absence de remarques enregistrées par le Commissaire enquêteur pendant la phase d'enquête publique sur le projet d'équipement en tant que tel. Seule une observation a été faite qui porte davantage sur des préoccupations environnementales que sur la nature du projet.

7. VALIDATION DU DOSSIER D' APPROBATION DES MODIFICATIONS SIMPLIFIEES DU PLU

Entendu l'exposé de M. Jean Luc CHEVILLARD, adjoint au maire délégué à l'urbanisme sur la proposition de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VIRIAT qui consiste à corriger des erreurs matérielles, et notamment un extrait erroné du plan de zonage PLU et un mauvais report des servitudes d'utilité publique sur le plan de zonage du PLU (en particulier par rapport aux distances relatives aux canalisations et aux stockages de matières dangereuses),

Considérant qu'il n'y a eu aucune observation sur le registre mis à la disposition du public,

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123.13 du code de l'urbanisme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification simplifiée du PLU telle qu'elle a été présentée.

Éléments de débat :

M. le Maire fait part de son étonnement quant à la modification envisagée par les services de l'Etat du périmètre du Plan de Protection des Risques Technologiques lié au site d'enfouissement d'éthylène de Total sur la commune de Viriat alors que le PLU a été approuvé depuis moins de 3 ans.

8. CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE AU SERVICE MULTI ACCUEIL

Entendu le rapport de Madame Noëlle Ribot, Maire-adjoint déléguée aux affaires sociales, relatif à la nécessité de renforcer l'équipe intervenant auprès des enfants en raison de l'augmentation de la fréquentation de la structure multiaccueil « main dans la main », conjuguée à la difficulté de pourvoir au poste d'éducateur de jeune enfant (catégorie B) créé par modification du tableau des emplois en juin dernier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- créer un poste d'auxiliaire de puériculture à compter du 1^{er} février 2012 à temps complet, tout en précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture
- modifier en conséquence le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} février 2012,
- autoriser le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste, à prendre les arrêtés et à viser les pièces relatives à ces modifications du tableau des emplois.

9. CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE

Entendu le rapport de Mme Emmanuelle MERLE, Maire adjoint déléguée aux affaires culturelles, à l'animation, à la bibliothèque, concernant le projet de convention qui a pour objet d'organiser le soutien apporté par la commune de Viriat à la société musicale l'Espérance pour la mise en place d'un

enseignement musical de proximité qui permette le maintien et le bon fonctionnement de l'Harmonie,

Une jurisprudence récente impose à l'association de procéder à certaines modifications engendrant une augmentation du coût de la masse salariale. Grâce à une réorganisation interne conduite par la société musicale l'Espérance, cette augmentation a été lissée sur les trois prochaines années afin de ne pas pénaliser les familles. Afin d'accompagner cette réorganisation et cette évolution budgétaire, la Commune participerait à hauteur de 40 % du coût de la masse salariale de l'année n, alors que précédemment elle intervenait à hauteur de 35 % du coût de la masse salariale de l'année n-1.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention proposée à intervenir, pour une durée définie jusqu'au 31 août 2014, entre la Commune de Viriat et la **société musicale l'Espérance qui prévoit en particulier** de verser, sous réserve du vote annuel des crédits nécessaires par le Conseil municipal, une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à un taux d'intervention de 40 % du coût de la masse salariale déclarée de l'année scolaire écoulée. A titre indicatif, la subvention s'élèverait à 17 000 € pour l'année scolaire 2011-2012, à 18 000 € pour l'année scolaire 2012-2013 et à 18 500 € pour l'année scolaire 2013-2014 ainsi que de mettre à disposition gracieusement la salle Thévenon qui sera également partagée avec l'Adolie (chorale). Cette mise à disposition prévoit également l'entretien des locaux par les services de la Commune
- **d'autoriser M. le Maire à la signer**

Éléments de débat

Les membres du Conseil municipal sont informés que la signature officielle de cette convention pourrait intervenir le dimanche 26 février 2012.

Par ailleurs, M. Chevillard s'étonne de l'absence d'aide financière de Bourg en Bresse Agglomération vis-à-vis des écoles associatives.

Mr le Maire rappelle les termes de la délibération prise par Bourg en Bresse Agglomération au moment de la prise de compétence « enseignement musical » par l'Agglo et du transfert des conservatoires municipaux de Bourg en Bresse et de Péronnas vers la structure de coopération intercommunale. En contrepartie de ce transfert de charges des communes vers l'intercommunalité, il avait été convenu que BBA apporterait un soutien aux écoles de musique locales. A ce jour, il ne semble pas que cette disposition ait été mise en oeuvre. M. Laurent ajoute que BBA réalise de fait une économie puisqu'actuellement c'est la Commune de Viriat, seule, qui contribue au financement de la Société Musicale l'Espérance.

10. AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT DES COLLEGES DU BASSIN DE BOURG EN BRESSE

Entendu le rapport de Mme Odile CONNORD, Maire adjoint déléguée aux affaires scolaires indiquant que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a prescrit la dissolution du Syndicat Mixte des Collèges du Bassin de Bourg-en-Bresse qui, en raison d'une part de la cession du COSEC à la Commune de Péronnas et d'autre part du transfert de ses propriétés au Conseil général de l'Ain, n'aurait plus pour rôle que d'attribuer des soutiens financiers aux communes,

Cette dissolution entrainerait le fonctionnement du Syndicat sur les 6 premiers mois de l'année 2012. Financièrement, compte-tenu du produit de la vente du COSEC et de la révision du barème des aides, il ne serait procédé à aucun appel de cotisation auprès des communes pour 2012.

Le Syndicat, avant de se prononcer sur sa dissolution (vote du Conseil syndical à la majorité qualifiée soit 23 communes sur 37) a souhaité recueillir l'avis de chaque commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité un avis favorable sur la dissolution du Syndicat Mixte des Collège du Bassin de Bourg-en-Bresse.

11. QUESTIONS DIVERSES

Le point n°11 inscrit à l'ordre du jour en questions diverses et relatif au choix du mode d'alimentation énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire), des équipements qui seront construits au Parc des Sports, a été étudié lors de l'examen du point n°5 relaté plus haut.

Suite à l'intervention de M. Michon lors du Conseil municipal du 22 décembre 2011, des simulations ont été réalisées pour déterminer le coût global des différentes solutions d'alimentation énergétique pour chacun des vestiaires rugby et football.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de retenir pour les deux bâtiments une solution d'alimentation énergétique (production d'eau chaude sanitaire et chauffage) au gaz naturel associé à un plancher chauffant, ce qui permettra de changer de source énergétique le cas échéant.

M. Meillon demande des précisions sur le mode de calcul des coûts de revient, et en particulier quelle a été la méthode retenue pour anticiper l'évolution du coût des différentes énergies. En réponse à sa question, M. Brevet indique que l'évolution du coût des énergies a bien été prise en compte mais de manière linéaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la solution « gaz naturel » associé à un plancher chauffant comme solution d'alimentation énergétique des vestiaires football et rugby.

12. ACTES DE GESTION DU MAIRE

Le Conseil municipal est informé de l'attribution du marché de MOE pour les travaux de remplacement du réseau Eaux Usées Route des Greffets. Un marché de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du réseau d'assainissement route des Greffet a été attribué à AXIS Conseil. Coût prévisionnel des travaux : 140 000€ HT. Taux de rémunération du maître d'œuvre : 6% du coût prévisionnel des travaux soit une rémunération de 8 400€ HT (10 046.40€ TTC)

INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire invite M. Patrick Laupretre à présenter l'initiative en matière de sécurité routière qui pourrait faire l'objet d'une réponse à l'appel à projet Etat/Conseil général. L'idée serait de réaliser un court métrage avec le Club des Jeunes de Viriat, qui est composé d'une majorité de jeunes conducteurs. La diffusion de ce film pourrait être assurée dans les auto-écoles, les écoles...

Le budget est évalué à 2 000 €-2 500 €. Une subvention pourrait être obtenue dans le cadre de l'appel à projet indiqué plus haut. Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour la poursuite de la démarche.

M. Philippe Morin, Adjoint au Maire chargé de la voirie informe les membres du Conseil municipal de la tenue prochaine d'une commission voirie élargie à tous pour entamer la réflexion sur l'aménagement de la place de la salle des fêtes. Parallèlement, M. le Maire a demandé à BBA de bénéficier de la prestation gracieuse de l'Atelier du Triangle. M. Morin informe également les membres du Conseil qu'une visite du village d'artisans de Polliat est organisée par BBA le 27 janvier 2012.

M. Jean-Paul Boucher, maire-adjoint à la communication et au développement durable, aménagement des liaisons douces, indique que la distribution du bulletin municipal débutera cette fin de semaine.

M. Philippe Joly indique que le SIEA prévoit l'organisation prochaine d'une réunion publique sur le déploiement de la fibre optique sur la Commune de Viriat dans le cadre du projet LIAIN. Les personnes souhaitant savoir s'il est possible de raccorder leur habitation à ce réseau peuvent effectuer des tests d'éligibilité sur le site www.reso-liain.fr.

Mme Odile Connord, Adjoint au Maire chargée des affaires scolaires et à l'animation en direction de la jeunesse, indique que le carnaval aura lieu le samedi 17 mars et le nettoyage de printemps le 24 mars 2012.

Après avoir indiqué que le tableau récapitulatif des commissions du mois de février sera diffusé prochainement, M. le Maire lève la séance à 10 h 50.